



## Quévert : 10 ans de prison à l'agresseur

Dominique Éon a été condamné, hier, à dix ans de réclusion criminelle par les assises d'Ille-et-Vilaine. En 2013, il avait frappé un homme de 68 ans. La victime n'était morte que la nuit suivante, dans son jardin.

Ouest-France

Modifié le 30/01/2015 à 02h25

Abonnez-vous

Le samedi 12 janvier 2013, Dominique Éon et Marcel Botcazou terminaient une soirée arrosée chez ce dernier. Le lundi suivant, on retrouvait Marcel Botcazou, 68 ans, mort, dans son jardin, à Quévert, près de Dinan, après deux nuits passées là, dans un froid proche de zéro.

Dominique Éon, un chauffeur routier de 54 ans, est jugé, depuis mercredi, aux assises d'Ille-et-Vilaine pour violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner et non assistance à personne en danger.

Selon M<sup>e</sup> Benoit Guillotin, l'avocat d'une des soeurs de la victime, « **la vérité restera au fond du puits** ». L'avocate de l'autre soeur, M<sup>e</sup> Ludivine Leroi, a cependant des certitudes : « **On sait que Dominique Éon a l'alcool mauvais, que la victime a été rouée de coups et que les secours n'ont pas été appelés. Il l'a laissée attendre la mort.** » Car, selon les experts médicaux, la victime a succombé à ses multiples lésions, mais aussi au froid et à l'absence de soins. Elle aurait pu être sauvée.

Un homme solitaire

Dans le box des accusés, Dominique Éon reste impassible. Ses lunettes, sous le bol blond de ses cheveux raides et fins, ne laissent pas deviner l'émotion de ses yeux. C'est un fils de cultivateur, un solitaire. Le chauffeur routier porte une fine moustache blonde. De sa bouche ne sortent que des bribes d'une mémoire défaillante.

Mercredi, il avait tenté de rassembler ses souvenirs. Mais il avait été incapable de dire pourquoi une dispute avait éclaté entre les deux hommes.

L'avocat général le déplore : « **On sait qui est responsable, mais on ne saura pas pourquoi. L'accusé nous a servi à l'audience une sixième version de cette soirée. Une bousculade, une chute, des coups, sa mémoire est sélective. Mais il y a quatorze lésions sur le corps de la victime. À cause d'une luxation à l'épaule, elle ne pouvait plus bouger. Il est parti sans appeler les secours. Cet homme n'est pas, n'a jamais été l'ami de la victime.** » L'avocat général requiert 12 ans de réclusion criminelle.

M<sup>e</sup> Anaïg Le Noan, pour la défense, demande aux jurés de « **se replacer dans la situation : une bagarre entre deux hommes très alourdis par l'alcool, dans la pénombre. Les mêmes coups sur un homme moins fragile du coeur n'auraient pas donné la mort. Ses réponses, mon client les donne par déduction, car je le crois, il ne se souvient vraiment pas.** »

Déclaré coupable de tous les chefs d'accusation, Dominique Éon a été condamné à dix ans de réclusion criminelle.

Partager cet article

Quévert : 10 ans de prison à l'agresseur [Ouest-France.fr](#)

